

Conditions Générales de Vente / Location

Les présentes conditions générales de vente (CGV) régissent les relations contractuelles entre Moorea Fun Bike et toute personne souhaitant louer un véhicule (voiture ou scooter) via le site www.mooreafunbike.com. Toute réservation implique l'acceptation sans réserve des présentes CGV.

Article 1 — Objet

Les présentes CGV définissent les conditions de location de véhicules (voitures et scooters) proposée par Moorea Fun Bike, SARL MOOREA FUN BIKE CARS AND SCOOTERS, immatriculée au RCS de Papeete sous le numéro F 11409 22 503 B, dont le siège d'exploitation est situé à Maharepa, Moorea, Polynésie française. SARL gérée par Jean-François ALCARAZ.

Article 2 — Véhicules proposés à la location

Véhicule	Tarif 24h	Autres durées
Citadine automatique (KIA Picanto / Hyundai Grand i10)	7 500 XPF	—
Citadine boîte manuelle (KIA Picanto)	7 500 XPF	—
Routière boîte manuelle (Peugeot 208 / Opel Corsa)	8 500 XPF	—
Scooter 50cc (Peugeot Tweet)	5 000 XPF	4 000 XPF/4h — 4 500 XPF/8h
Scooter 125cc (Peugeot Tweet)	6 000 XPF	5 000 XPF/4h — 5 500 XPF/8h

Des tarifs dégressifs s'appliquent selon la durée de location à partir de 3 jours de location :

3 jours de location : remise de 10 %

7 jours de location : remise de 20 %

15 jours de location : remise de 30 %

Ces remises sont appliquées selon la durée totale de la location.

Chaque location inclut : assurance tous risques, kilométrage illimité. Pour les scooters : deux casques, top case et antivol inclus.

Article 3 — Conditions d'éligibilité

Pour les voitures :

- Conducteur âgé de 23 ans minimum.
- Permis de conduire détenu depuis au moins 2 ans.
- Présentation de l'original du permis de conduire obligatoire (aucune photocopie ni photo acceptée).

Pour les scooters 50cc :

- Conducteur âgé de 18 ans minimum

- Accessible avec un Brevet de Sécurité Routière (Catégorie AM) ou un titre équivalent reconnu.
- BSR obligatoire pour les français nés après le 1er janvier 2000.
- Accessible sans titre de conduite pour les français nés avant 1988

Pour les scooters 125cc :

- Permis A1 requis pour les ressortissants européens (Obligatoire).
- Permis moto requis pour les autres nationalités.

Article 4 — Réservation

La réservation se fait via le formulaire du site, par téléphone (+689 87 70 96 95) ou par e-mail (moorea-funbike@hotmail.fr). Elle est confirmée par Moorea Fun Bike dans un délai de 24h à compter du paiement de la totalité de la réservation.

Article 5 — Dépôt de garantie (caution)

Un dépôt de garantie d'un montant de cent mille (100 000) XPF est exigé lors de la prise en charge de la voiture, Ce dépôt de garantie est de cent-vingt mille (120 000) XPF pour les scooters.

Le dépôt de garantie est effectué par empreinte bancaire (carte bancaire).

La caution est restituée dans les 48 heures qui suivent la restitution du véhicule, après contrôle de son état.

Article 6 — Franchise en cas de sinistre

L'assurance tous risques incluse comporte une franchise dont le montant est fixé à 100 000 XPF par sinistre, sauf en cas de faute avérée du locataire (non-respect du code de la route, conduite sous l'emprise d'alcool ou de stupéfiants, non-respect des conditions d'usage du véhicule), qui exonère Moorea Fun Bike de toute prise en charge.

Article 7 — Prise en charge et restitution du véhicule

- Lieu de prise en charge : Maharepa, Moorea.
- Un service de transfert est disponible sur demande (uniquement pour l'aéroport et la gare maritime) moyennant un tarif de mille cinq cents (1500) XPF.
- Carburant : politique plein/plein.
- Retard de restitution : des pénalités sont applicables en cas de retard.
- État du véhicule : un état des lieux contradictoire est établi au départ et au retour du véhicule.
- Les prises en compte et retour des voitures se font exclusivement en agence. Aucune dérogation ne sera acceptée.
- Un service de livraison des scooters est possible sous conditions :
 1. Établir le contrat avant votre arrivée
 2. Paiement de la totalité de la location avant votre arrivée
- Pour les retours de scooter hors agence, sur le lieu d'hébergement, aucun retard ne sera toléré.

Article 8 — Annulation et remboursement

- Un mois et plus avant la date de début de location : remboursement total
- Moins d'un mois avant la date de début de location : remboursement de 50 %
- Moins de 15 jours avant la date de début de location : aucun remboursement.

Article 9 — Obligations du locataire

Le locataire s'engage à :

- Utiliser le véhicule conformément à sa destination et au code de la route en vigueur en Polynésie française.
- Ne pas sous-louer, prêter ou céder le véhicule à un tiers non déclaré au contrat.
- Signaler immédiatement à Moorea Fun Bike tout accident, panne, vol ou dommage survenu pendant la location.
- Restituer le véhicule dans l'état où il lui a été confié (hors usure normale).
- Les déplacements sur Tahiti sont totalement interdits.

Article 10 — Responsabilité

Moorea Fun Bike ne pourra être tenue responsable des dommages indirects, pertes de jouissance, ou conséquences liées à un retard, une panne ou un accident non imputable à un défaut du véhicule, dans les limites prévues par la réglementation applicable en Polynésie française.

Article 11 — Données personnelles

Les données collectées (identité, coordonnées, permis de conduire) sont utilisées uniquement pour la gestion de la location et ne sont pas cédées à des tiers. Voir les mentions légales pour le détail de vos droits.

Article 12 — Droit applicable et litiges

Les présentes CGV sont soumises au droit applicable en Polynésie française. Tout litige relatif à leur interprétation ou à leur exécution relève de la compétence des tribunaux de Papeete, à défaut de résolution amiable préalable.

Dernière mise à jour : le 21/08/2026